



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

[www.formav.co/explorer](http://www.formav.co/explorer)

## A. Etude, conception, construction et réalisation d'un appareillage orthopédique.

La prescription médicale remise au candidat est établie par les médecins, en présence des membres du jury.

Le candidat pour exécuter l'appareillage qui en découle doit :

- 1) procéder à l'examen clinique, à la prise de mesures et à la prise de moulage si nécessaire.
- 2) réaliser les formes :
  - soit sur moulage.
  - soit par mise aux mesures de forme.
- 3) réaliser les orthoprothèses et/ou une orthèse.
- 4) procéder à l'essayage (facultatif).
  - le candidat se doit alors de convoquer le patient pendant la durée de l'épreuve ; il doit en avertir le responsable de l'épreuve
- 5) effectuer le patronage, la coupe et le piquage de la paire de tiges.
- 6) effectuer le montage et le finissage de la paire de chaussures provisoires d'essayage.
- 7) constituer le dossier qui regroupe toutes les informations nécessaires à la réalisation technique de cet appareillage.

Ce dossier doit comprendre les parties suivantes :

- les conclusions de l'examen clinique.
- la prise d'empreintes et la prise de mesures.
- les fiches de fabrication.
- la proposition référencée d'appareillage ( Tarif Interministériel des Prestations Sanitaires)

Pour des raisons techniques, le candidat dispose d'une heure avec le patient pour préparer sa prestation devant le jury.

A chaque pause dans le déroulement de l'épreuve, le candidat devra remettre au surveillant de l'épreuve :

- les éléments du dossier.
- l'appareillage en cours de réalisation.
- l'ensemble des éléments du travail réalisé devra être remis à la fin de l'épreuve, pour être transmis aux membres du jury.

## B. Soutenance des travaux réalisés (entretien avec le jury, durée 30 minutes).

L'entretien avec le jury se déroulera en deux temps durant lesquels le candidat devra :

B1- décrire sa conception de l'appareillage et expliquer les fiches techniques en vue du renouvellement.

B2 - répondre aux questions du jury concernant l'appareillage et le rapport de stage.

BTS PODO ORTHESISTE		Session 2001
Conception et réalisation de chaussures orthopédiques	Durée : 36 h 30	Coef. : 8
POE5CRC		Page 2/2